

Un projet de loi, hier contre le « séparatisme », aujourd'hui « confortant le respect des principes de la République »

Ce projet est actuellement en débat, à l'assemblée nationale depuis le 1^{er} février 2021.

Il est présenté comme une réforme phare du quinquennat Macron. Son examen bénéficie d'une «*procédure accélérée*», en deux semaines.

Il s'agit d'un mélange polymorphe pour réécrire les principes d'une laïcité autoritaire. Cette loi sera-t-elle accueillie ou imposée ? La question se pose !

En arrière-plan c'est clairement l'islamisme radical qui est visé. Mais le texte traite de sujets aussi divers que la laïcité, l'instruction à domicile, la polygamie, la fiscalité des associations, la haine en ligne, la police des cultes, la radicalisation, le terrorisme.

Sont concernés les maires, les agents publics, les associations culturelles...

Nous vous proposons, dans ce dossier, un panel d'articles qui, à la fois, traitent du contenu, mais aussi, permettent de prendre de la hauteur et de mesurer le bouleversement sociétal sous-jacent.

Pour donner le ton, voici quatre extraits de ces articles :

« C'est une grande part du corpus des libertés publiques qui se trouve affecté. Les restrictions concernent les élus locaux, les associations (et pas seulement les « culturelles »), les écoles privées, les familles. »

[...] « Ce projet de loi n'opère pas un simple toilettage de la loi de 1905 : il bouscule notre droit libéral sous l'effet de ce sentiment de « peur » qui, depuis quelques années, structure notre intelligence du monde. »

[...] Dans ce projet : la laïcité, initialement conçue, dans l'esprit de Briand et Jaurès, comme un régime de protection des libertés, se voit transformée en instrument de contrôle des conduites et des croyances religieuses, au nom des « valeurs » que l'État définit.

(Philippe Portier)

« Depuis 1905, la Fédération protestante de France a toujours été attentive au rapport de la République aux religions. Aujourd'hui, nous sommes inquiets car, pour la première fois, l'esprit libéral qui a toujours prévalu jusqu'ici cède la place à une laïcité qui a oublié ses racines cachées, son fondement et ses origines ».

(François Clavairoly)

Si, en effet, le rapport de la République aux religions est en cause c'est peut-être en raison de la désaffection du religieux au profit d'une sorte d'athéisme (d'indifférence au spirituel) qui laisse progressivement un vide.

Alors l'Etat demanderait d'adhérer à un socle de valeurs préalables qui constitueraient une culture obligatoirement partagée par tous.

La question est de savoir si c'est le rôle de la République de combler ce vide et de raccommoier ou ravauder sans fin, par la loi, la fraternité et le tissu humain ?

« *La loi de la République (laïque)* » « *supérieure à loi de Dieu* » ? Mauvais débat !

Michel Brasille

Pour poursuivre

Articles à lire :

- 1- Laïcité instrument de contrôle des croyances Philippe Portier
- 2- La France a oublié que la foi n'est pas l'obscurantisme François Clavairoly
- 3- Séparatisme les dix sujets phare du projet de loi
- 4- Par principe laïques
- 5- Séparatisme les catholiques s'inquiètent d'une loi répressive

-